

Barème des cotisations 2019

TITULAIRES ET CONTRACTUELS

1 - Indice (1)			2 - Primes et indemnités de résidence (2)		
Ind.net	Cotis/an	Prélev.PAC (3)	Montant mensuel	Cotis/an	Prélev.PAC (3)
< 280	60,00 €	10,00 €	< ou = 1 500 €	0 €	0,00 €
281 à 320	78,00 €	13,00 €	1 501 à 2 300 €	54,00 €	9,00 €
321 à 360	90,00 €	15,00 €	2 301 à 3 800 €	108,00 €	18,00 €
361 à 400	108,00 €	18,00 €	3 801 à 5 300 €	162,00 €	27,00 €
401 à 440	120,00 €	20,00 €	5 300 à 6 800 €	222,00 €	37,00 €
441 à 520	150,00 €	25,00 €	6 801 à 8 400 €	270,00 €	45,00 €
521 à 600	180,00 €	30,00 €	> 8 401 €	330,00 €	55,00 €
601 à 680	198,00 €	33,00 €	3 - COTISATION ANNUELLE (1 + 2)		
681 à 760	228,00 €	38,00 €	=		
> 760	258,00 €	43,00 €	=		

- 1) Indice nouveau majoré (INM) figurant sur le bulletin de salaire
- 2) Y compris les primes (en moyenne mensuelle) d'administration centrale
- 3) prélèvement bimestriel correspondant à 1/6 de la cotisation annuelle

RETRAITES et CHOMEURS

Cotisation annuelle = Pension, retraite, indemnités ou revenu annuel **X 0,30 %**

VOLONTAIRES INTERNATIONAUX

Cotisation annuelle : 50 €

AGENTS EN DISPONIBILITE

cotisation annuelle : 12,12 €

RECRUTES LOCAUX

Salaires	Cotis/an
moins de 250 € nets mensuels	9,00 €
de 250 à 500 € nets mensuels	12,12 €
de 501 € à 749 € nets mensuels	18,00 €
de 750 € à 1 000 € nets mensuels	24,00 €
de 1 001 € à 1 250 € nets mensuels	38,00 €
plus de 1 250 € nets mensuels	60,00 €

Rappel: pour les adhérents qui déclarent leurs revenus et sont imposés en France, l'avantage fiscal est égal à 66% des cotisations annuelles, dans la limite de 1% de votre revenu brut imposable dans la catégorie des salaires, pensions et rentes à titre gratuit

NB : pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr